
L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 9

Votants 14

Absents 6

Pouvoirs 5

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI; J-F. BONIN, P.PERSICO, G.CHARVET, S.BRUN, M.BOUMIR, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; N.BOUTEAUD ; C.PARDO ; S.AMOURIQ ; S.CHEVRY ; S.DELAVY ; F.MALARD

Date de convocation : 20/06/2023

Secrétaire de séance : Pierre PERSICO

N.BOUTEAUD donne procuration à G.ALLAIN ;
C.PARDO donne procuration à P.PERSICO ;
S.AMOURIQ donne procuration à J-F.BONIN ;
S.CHEVRY donne procuration à C.TIVEDDU ;
S.DELAVY donne procuration à M.BOUMIR

SUBVENTION AGENCE DE L'EAU – Schéma Directeur d'Aménagement Eau Potable
Délibération N°44/2023

Monsieur le Maire rappelle que la réalisation d'un schéma directeur d'adduction en eau potable s'inscrit dans la continuité des actions menées par la Commune afin d'améliorer les performances de son réseau AEP dans les domaines de suivi, de la gestion de l'eau ; la production et la distribution.

La réalisation de ce schéma directeur devrait également permettre à la Commune de définir un programme pluriannuel prioritaires de renouvellement des canalisations.

Il présente un projet en ce sens et explique qu'une aide financière peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au titre de l'Alimentation en eau potable, gestion quantitative de la ressource et économies d'eau - Etudes / recherches (hors Rédaction du schéma communal de défense contre l'incendie)

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Décide la réalisation d'un Schéma Directeur d'Aménagement Eau Potable,
- Sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Valide le chiffrage du projet établi comme suit :

Désignation	Montant HT
Phase 1 : Audit de l'état actuel	8 600.00
Phase 2 : Campagne de mesures, modélisation informatique du réseau. Campagne de mesures sur 10 jours	12 150.00
Phase 3 : Propositions de scénarios pour remédier aux problèmes constatés - Schéma Directeur	4 100.00
Rédaction du PGSSE	2 350.00
Rédaction du schéma communal de défense contre l'incendie	2 200.00
TOTAL	29 400.00

- Approuve le plan de financement suivant pour les travaux :

Sources	Libellé	Dépense subventionnable HT	Taux	Montant HT
Agence de l'Eau	Service Public de l'Eau et de l'Assainissement	27 200.00	50%	13 600.00
Département de l'Ain	Eau potable & Assainissement	29 400.00	30%	8 820.00
Autofinancement par fonds propres			20%	6 980.00
		Total	100%	29 400.00

- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication ou notification

Le 29.06.2023



Le Maire.

C. PARDON
Adjoint au Maire



Le Maire,
Gaël ALLAIN

[Signature]

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SUBVENTION AGENCE DE L EAU - SCHEMA DIRECTEUR D AMENAGEMENT EAU POTABLE

Date de transmission de l'acte : 29/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 29/06/2023

Numéro de l'acte : 44-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20230627-44-2023-DE

Date de décision : 27/06/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions